

(1)

( N° 219. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 13 JUIN 1893.

---

Projet de loi instituant un Conseil de prud'hommes à Soignies (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. BERTRAND.

---

MESSIEURS,

Le projet de loi instituant un conseil de prud'hommes à Soignies répond à un véritable besoin. Depuis de longues années, les ouvriers carriers et tailleurs de pierres de Soignies et des environs demandaient une institution de ce genre, qui est appelée à rendre de grands services à la classe ouvrière de cette région, où se pratique surtout le travail aux pièces. Ce système de rémunération du travail donne lieu, bien souvent, à des contestations, et il est bon et utile que ces difficultés puissent être aplanies.

Toutes les sections ont approuvé le projet de loi. Aucune observation n'a été faite.

La section centrale, de son côté, a adopté le projet à l'unanimité et prie la Chambre de le voter.

*Le Rapporteur,*

L. BERTRAND.

*Le Président,*

B<sup>on</sup> GEORGES SNOY.

---

(1) Projet de loi, n° 197.

(2) La section centrale, présidée par M. SNOY, était composée de MM. BERTRAND, LEFEBVRE, LAMBIOTTE, DE TROOZ, WAROCQUÉ et LAUTERS.

---